

PROJET POUR LA FRANCE DE **MARINE LE PEN**



M L'AGRICULTURE



M

L'AGRICULTURE

L'AGRICULTURE



L'agriculture a toujours occupé une place particulière dans le cœur des Français. Garants de notre souveraineté alimentaire, dépositaires de nos savoir-faire, gardiens de nos paysages, les agriculteurs ont un rôle qui est positivement perçu par l'ensemble de la société. Pourtant, dans le monde paysan, la colère monte. Lassés du marasme économique et de « l'agri-bashing » qui assombrissent leur avenir, les agriculteurs attendent des décideurs politiques qu'ils redressent la situation.

La crise agricole est aggravée aujourd'hui par une triple menace. Une politique environnementale déconnectée des réalités d'abord, selon laquelle l'impératif de protéger la nature devrait l'emporter sur l'exigence de nourrir la population. Symbole de cette frénésie : la stratégie « De la ferme à la fourchette » de la Commission européenne, qui organise délibérément la réduction drastique de notre production agricole. Une concurrence exacerbée ensuite, car le dogme du libre-échange nous impose l'importation en Europe de produits agricoles à bas coûts et de piètre qualité, souvent issus d'exploitations ne respectant pas nos normes. Une dérive administrative enfin, car la bureaucratie européenne et son déluge de normes ne cessent d'alourdir le fonctionnement de nos exploitations.

Avant que la crise sanitaire actuelle la remette au-devant des préoccupations, la souveraineté alimentaire de la France a été la grande oubliée des dernières décennies. Pour preuve : l'excédent commercial agricole français se réduit d'année en année. Sans ses exportations de vins et spiritueux, sa balance commerciale accuserait même un déficit catastrophique. Et même en comptabilisant les vins et spiritueux, la balance commerciale agricole sera déficitaire avant 2025 si rien n'est fait pour inverser la tendance.

Mais rien n'est encore perdu ! Tout est question de volonté politique. Les lourdeurs et les aberrations de la politique agricole commune (PAC) ont provoqué une prise de conscience qui se traduit concrètement par la création de « plans stratégiques nationaux », lesquels vont permettre dès 2023 à la France, comme à chaque État membre de l'UE, de définir partiellement ses priorités en matière de politique agricole. Cette évolution de la PAC est le signe que les États sont décidés à reprendre en main le destin de leur agriculture. C'est dans cette optique très volontariste de reconquête de notre agriculture nationale que les propositions qui suivent ont été élaborées.

MES PROPOSITIONS

- **Garantir aux paysans des prix respectueux de leur travail et mettre un terme aux marges abusives de la grande distribution**



Les agriculteurs sont systématiquement perdants dans les négociations commerciales face aux industriels et aux distributeurs. Les réformes successives des instances chargées de réguler les prix ne donnent pas satisfaction.

Les lois Egalim 1 et 2 votées durant le quinquennat d'Emmanuel Macron n'ont pour le moment pas inversé la tendance qui oblige depuis de trop longues années les agriculteurs à vendre à des prix qui ne couvrent pas toujours l'intégra-

lité des coûts de production. Pour garantir aux agriculteurs une juste rémunération, les dispositifs des lois Egalim seront modifiés. D'une part pour permettre l'intervention de l'État dans l'élaboration des indices utilisés pour fixer des prix minimums tenant compte des variations des prix des matières premières agricoles.

D'autre part pour garantir le respect de ces futures dispositions législatives par les industriels et la grande distribution.



■ Lutter contre l'artificialisation des terres agricoles

L'urbanisation accélérée de la France et l'extension mal encadrée des métropoles font disparaître l'équivalent des terres agricoles d'un département tous les dix ans.

À cette situation alarmante s'ajoute le fléau des éoliennes et des parcs solaires qui défigurent les territoires les moins urbanisés. Afin de préserver l'avenir de nos terres

agricoles, l'État mettra fin aux projets éoliens et solaires au sol, à l'exception de l'outre-mer.

L'utilisation de terres agricoles pour des projets d'urbanisation sera également interdite, sauf dérogations accordées par les préfets, afin de favoriser en priorité l'utilisation des friches commerciales et industrielles.

■ Installer une nouvelle génération d'agriculteurs

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'agriculteurs a baissé en France de manière spectaculaire. La qualité de l'enseignement agricole, les financements publics de toutes sortes et les aides à l'installation ne suffisent pas à enrayer ce déclin.

Le départ en retraite d'une majorité d'agriculteurs dans les dix ans à venir menace de faire disparaître l'agriculture dans de nombreux territoires et de porter un coup fatal aux filières les plus fragiles. L'État doit renforcer l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et en faire une priorité dans son plan straté-

gique national. Il doit aussi améliorer leur accompagnement à moyen terme. Il doit enfin réserver l'accès aux terres agricoles aux agriculteurs et s'opposer à l'accaparement de celles-ci par des groupes étrangers, soit pour des activités non agricoles, soit à des fins financières.

La revalorisation des prix payés aux producteurs sera toutefois la seule manière efficace de rendre le métier vraiment attractif et de maintenir à long terme le modèle français basé pour une grande part sur les petites et moyennes exploitations agricoles.

■ Lutter contre les effets néfastes de la stratégie européenne « De la ferme à la fourchette »

La stratégie européenne « De la ferme à la fourchette » (Farm to Fork) que Bruxelles tente d'impo-

ser dans le cadre du « Pacte vert » (Green Deal) menace gravement la souveraineté alimentaire des pays

membres de l'Union européenne, comme l'ont montré plusieurs études volontairement ignorées par la Commission européenne. Les baisses de production induites par ces règles environnementales pourraient provoquer jusqu'à 20% d'augmentation des importations issues des pays non-membres de

l'UE. L'impact social et environnemental de cette grave atteinte à notre souveraineté serait catastrophique. Je m'opposerai résolument à cette folle stratégie pour éviter ce désastre. Les aides européennes seront complétées par des dispositifs nationaux.

■ Valoriser le travail et favoriser la qualité pour redresser notre balance commerciale agricole

Alors que la France était le deuxième exportateur mondial derrière les États-Unis au milieu des années 1990, notre pays n'est plus que le neuvième. Plus inquiétant, la balance commerciale agricole de la France est de moins en moins excédentaire depuis le début des années 2000. L'excédent n'est plus que de 6 milliards d'euros. Mais hors vins et spiritueux, il est déficitaire de plus de 4 milliards d'euros. Cette tendance va se poursuivre si rien n'est fait.

En trente ans, les crédits de la PAC destinés aux agriculteurs français ont été réduits de près de moitié (en euros constants). Dans le

même temps, les aides versées ont été progressivement découplées des productions qu'elles étaient censées soutenir et ont été adossées aux surfaces exploitées. La faiblesse de ces aides décourage la production et engendre des effets de rente nuisibles à l'équilibre des filières. Ces aides européennes, dont les modalités fixées à Bruxelles sont bloquées jusqu'à 2027, seront complétées par des aides nationales (comme l'autorise l'Union européenne dans le cadre des aides dites « de minimis ») destinées à soutenir les filières en difficulté et à redresser notre balance commerciale agricole de plus en plus menacée par les importations

¹Cf. Les performances des filières agricoles et agroalimentaires – situation en 2020, p. 5, <https://www.franceagrimer.fr/content/download/66727/document/PERF%20AGRI%20AGRO%20EXPORT%20WEB.PDF>

bas de gamme et parfois frauduleuses. Une attention particulière sera portée à l'élevage, à la production de protéines végétales, au maraîchage et à l'arboriculture. Les modalités de ces dispositifs seront négociées avec les représentants de ces filières afin d'en optimiser l'efficacité.

Il ne faut pas oublier le fait que les pays les plus développés subventionnent massivement leur agriculture, conscients du rôle de premier

plan qu'elle joue, non seulement en matière économique, mais aussi de sécurité nationale. Ainsi, selon des données de l'OCDE, les pays qui subventionnent le plus leur agriculture sont la Suisse, avec un montant annuel de 805 euros par habitant, la Norvège, à hauteur de 614 euros par habitant, le Japon, 370 euros, les États-Unis, 304 euros, et seulement ensuite l'Union européenne avec 220 euros par habitant.

■ Un plan de soutien pour l'agriculture biologique

L'agriculture biologique a beaucoup progressé dans notre pays ces dernières années. Elle traverse aujourd'hui une crise profonde liée à des problèmes de structuration de ses débouchés, aux marges excessives pratiquées par la grande distribution et à la concurrence déloyale d'importations issues de pays à très faible coût de main d'œuvre qui ne respectent pas toujours les normes françaises. Pour

maintenir la production, assurer la succession des fermes en agriculture biologique touchées comme les autres filières par de nombreux départs en retraite, et achever la structuration de la filière, l'État mettra en place un plan de soutien de cinq ans propre à l'agriculture biologique. Par ailleurs, l'accès au bio dans les cantines scolaires sera réservé aux produits français.

■ Prévenir les suicides des agriculteurs

Quatre cents à cinq cents agriculteurs se suicident chaque année. Les exploitants agricoles sont la catégorie professionnelle qui est la plus touchée par le suicide. Ces drames n'intéressent guère le Gouvernement. Pour preuve, les derniers chiffres publiés au mois de novembre 2021 portent sur l'année

2016 : 529 suicides d'agriculteurs ont été recensés.

Il a fallu attendre le mois de novembre 2021 pour que le Gouvernement d'Emmanuel Macron se saisisse de cette question grave. La création de « comités de pilotage » est annoncée pour cette année 2022 dans chaque département

pour tenter de prévenir les passages à l'acte. Cela est bien tardif et n'est pas à la hauteur du défi à relever. La meilleure prévention contre le suicide des agriculteurs consiste à ce qu'ils puissent vivre dignement de leur travail. C'est ce que je mettrai en œuvre. Mais dans

l'immédiat, je demanderai à mon ministre de l'Agriculture de mettre en place, à l'échelon local, les mesures nécessaires pour accompagner les agriculteurs en difficulté, notamment les plus âgés, afin de trouver une solution adaptée à chaque situation.

■ Exclure l'agriculture des traités multilatéraux de libre-échange



Les produits agricoles ne sont pas des biens comme les autres parce qu'ils sont liés à la santé humaine et parce qu'ils sont un élément essentiel de la souveraineté. Notre agriculture ne doit plus être sacrifiée au nom d'un libre-échange déséquilibré qui permet d'importer des produits qui ne répondent pas aux normes de qualité française.

Dès lors, j'exclurai l'agriculture du champ des traités de libre-échange. En vertu de ce principe, la France ne ratifiera pas le traité CETA qui doit lier l'Union euro-

péenne et le Canada et mettra fin à son application provisoire qui court depuis 2017. Le projet de TAFTA entre l'Union européenne et les États-Unis a été abandonné en 2016 à l'initiative des Américains.

Quant aux trois projets de traités en cours de négociation entre l'Union européenne et respectivement l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) je m'opposerai à la poursuite des négociations, étant entendu que la France ne les ratifiera pas.

Les traités négociés par la seule Union Européenne, sans présence des États membres à la table de discussion, ne peuvent protéger les intérêts de l'agriculture française. Des accords sectoriels, c'est-à-dire portant seulement sur les produits agricoles, peuvent,

éventuellement être satisfaisants, ce que ne seront jamais les traités imaginés par la Commission européenne qui englobent tous les secteurs économiques (industrie, services, agriculture), au détriment de l'agriculture française.

■ Lutter contre les fraudes à l'importation pour défendre la souveraineté alimentaire française

Depuis vingt-cinq ans, la balance commerciale agricole française ne cesse de s'éroder, à l'exception remarquable du vin et des spiritueux. Si les vins et spiritueux réalisent des exploits à l'export, ces performances masquent les mauvais résultats de nombreuses autres filières. Notre pays devient de plus en plus dépendant d'importations agricoles et alimentaires.

Cette tendance est un double désastre : elle remet en cause la souveraineté alimentaire du pays, tout en menaçant l'avenir de nos fleurons de l'industrie agro-alimentaire qui peinent de plus en plus à s'approvisionner en France. Selon un récent rapport du Sénat, 25% des produits alimentaires d'importation seraient frauduleux. Cette situation est inadmissible car elle déstabilise en profondeur les filières françaises tout en menaçant la santé des Français, et au premier

chef des plus modestes. Les mécanismes élaborés par l'Union européenne (en particulier les clauses de sauvegarde des accords commerciaux qui lient l'UE aux pays tiers) ne sont pas satisfaisants car activés de manière trop tardive face à des scandales de grande ampleur (scandales du bœuf canadien aux hormones en 2020, de la viande brésilienne avariée en 2017, des lasagnes à la viande de cheval en 2013, etc.).

La certification dans les pays d'origine des produits sans contrôle par le pays importateur facilite la fraude à grande échelle. La France doit pouvoir contrôler la qualité des produits proposés à la consommation. En cas de manquements répétés, les pays à l'origine de ces fraudes doivent être sanctionnés durablement et l'accès à notre marché doit leur être interdit.

■ **Interdire les importations de produits agricoles ne respectant pas les normes de production françaises**

Nombre de produits alimentaires importés ne pourraient pas être produits en France en raison de nos normes sanitaires et environnementales particulièrement exigeantes, donc protectrices de la santé des agriculteurs et des consommateurs.

Ces abus, trop souvent tolérés par les accords commerciaux négociés par l'Union européenne, créent une concurrence déloyale qui ruine des filières entières en imposant

des prix trop bas et nuisent à la santé de la population. Ce laxisme doit être systématiquement combattu auprès des autorités européennes.

La France se battra donc auprès de ses partenaires européens afin d'obtenir l'adjonction de « clauses miroir » dans les traités commerciaux afin que les produits importés soient conformes aux normes européennes et françaises.

■ **Interdire l'importation de matières premières agricoles destinées à produire de l'énergie ou du carburant**

À l'échelle mondiale, une part de plus en plus importante de la production agricole est mobilisée pour produire de l'énergie et du carburant. Dans de trop nombreux cas, l'augmentation de ces usages aux bienfaits écologiques contestables entre directement en conflit avec la production alimentaire. Dans le même temps, des volumes de plus en plus importants de matières premières destinées à ces usages sont importés dans notre pays malgré leurs conditions de production

dévastatrices (huile de palme et éthanol issus de la déforestation). L'utilisation de matières premières agricoles doit rester marginale dans la production d'énergie et bénéficier en priorité à nos agriculteurs plutôt qu'à des sociétés dont les activités nuisent à l'environnement. C'est la raison pour laquelle l'importation en France de matières premières agricoles issues de pays hors UE et destinées à produire de l'énergie sera prohibée.



■ Protéger les producteurs efficacement face aux aléas climatiques et économiques



Les réformes successives de la PAC ont encouragé le recours aux assurances partiellement subventionnés pour protéger les agriculteurs des aléas climatiques et économiques.

Dans le même temps, les épisodes météorologiques extrêmes se sont multipliés et la volatilité des cours des matières premières agricoles a beaucoup augmenté. Les assurances se sont révélées très insuffisantes pour couvrir efficacement

ces différentes pertes. La réforme en cours de ces dispositifs n'est pas satisfaisante car ils restent trop coûteux pour les agriculteurs au regard des seuils de déclenchement des indemnisations.

En accord avec les représentants des filières agricoles, l'État réorganisera le système d'assurance afin de le rendre réellement accessible aux agriculteurs et afin de l'adapter aux spécificités des différentes productions.

■ Pas d'interdiction de produits phytosanitaires existant sans alternatives efficaces



La France, avec une réglementation nationale souvent plus restrictive que la réglementation européenne, est un pays exemplaire en termes d'utilisation de produits phytosanitaires.

Néanmoins, les pratiques de l'agriculture conventionnelles sont de plus en plus remises en cause alors que, dans l'immense majorité des cas, les alternatives suggérées ne

sont pas satisfaisantes en termes d'efficacité, de coût ou de rendements.

Il n'y aura désormais plus d'interdiction de substances actives sans solution équivalente et économiquement soutenable. Par ailleurs, l'éventuelle mise en place de Zones de non traitement (ZNT) à proximité des habitations devra être indemnisée intégralement.

■ Faciliter le stockage de l'eau

Les aléas climatiques de plus en plus extrêmes menacent les capacités de production des zones dont les ressources en eau sont limitées.

La création de réserves d'eau et la mise en place de systèmes d'irrigation adaptés aux enjeux environ-

nementaux sont incontournables pour assurer l'avenir des productions agricoles d'une partie importante de notre pays.

L'État veillera à faciliter la mise en place et le financement de ces infrastructures.



■ Investir dans les abattoirs pour améliorer les conditions de travail et garantir le respect des normes de bien-être animal



De trop nombreux scandales émaillent l'activité des abattoirs français. Ces situations sont inadmissibles en termes de bien-être animal mais ne doivent pas masquer non plus la dureté des conditions de travail des salariés de ces établissements.

La mauvaise situation économique des acteurs des filières d'élevage empêche une modernisation indispensable des abattoirs et pro-

voque la fermeture d'un nombre inquiétant d'entre eux, privant ainsi les zones d'élevage de leurs débouchés locaux.

L'essor important de l'abattage sans étourdissement depuis plusieurs décennies provoque des conflits d'usage et pose des problèmes qu'aucun gouvernement n'a jusqu'à présent eu le courage de régler. En accord avec les filières et les collectivités territoriales

concernées, l'État s'engagera pour améliorer les conditions de sécurité et de travail des salariés, pour augmenter le nombre d'abattoirs de proximité et d'unités mobiles, tout en assurant le respect des normes de bien-être animal.

Il veillera également à ce qu'un maximum de structures soient in-

tégralement certifiées afin de permettre aux collectivités de se fournir auprès d'elles.

Concernant l'abattage rituel, l'État mettra en place un nouveau cadre juridique en généralisant progressivement l'étourdissement réversible.

■ Contre la « mal bouffe » de nulle part, des étiquettes qui affichent les origines des produits

La mention obligatoire des pays d'origine sur les étiquettes alimentaires ne concerne que les fruits et légumes frais, les produits laitiers et les produits carnés.

Cette transparence très utile et appréciée des consommateurs n'est pourtant possible que grâce à une dérogation au droit européen accordée à notre pays est soumise au bon vouloir de la Commission européenne. L'affichage de l'origine

des autres produits, notamment des produits transformés, est laissé au bon vouloir des industriels et des distributeurs. Les Français sont pourtant une large majorité à vouloir savoir d'où proviennent les aliments qu'ils consomment.

Afin de répondre à cette attente légitime de nos concitoyens, la mention de l'origine des produits distribués dans notre pays sera rendue obligatoire.



■ Atteindre 80% de produits agricoles français dans les cantines



Des millions de Français fréquentent quotidiennement la restauration collective hors foyers. Ces repas pris dans les cantines publiques ou des établissements liés à l'État ou aux collectivités territoriales sont financés par les impôts et les cotisations sociales des Français, il est donc normal que les produits français y soient plus présents.

L'importance des volumes générés par la restauration collective doit permettre de dynamiser les filières agricoles nationales. C'est pourtant l'inverse qui se produit, car la recherche de prix toujours

plus bas favorisent les importations souvent de piètre qualité, voire frauduleuses. La réglementation européenne en vigueur est trop complexe pour permettre d'atteindre des résultats satisfaisants dans la restauration collective, tant du point de vue de la qualité des produits que de leur origine.

Au titre de la priorité nationale, pour atteindre 80% de produits français, il convient de modifier le cadre réglementaire afin de promouvoir le localisme. Cela permettra d'inverser durablement la tendance et de faire des importations l'exception.

■ Augmenter les volumes destinés à l'aide alimentaire des plus démunis

La paupérisation des populations les plus précaires et l'augmentation brutale des matières premières alimentaires et énergétiques privent des millions de nos concitoyens d'une alimentation suffisante. L'Union européenne a réduit les

budgets dédiés à l'aide alimentaire. En accord avec les représentants des filières agricoles et agroalimentaires françaises, notre pays mènera une politique plus généreuse en faveur des plus démunis.

MARINE LE PEN

CANDIDATE

À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



“ ELUE PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE,
JE FERAI DES AGRICULTEURS FRANÇAIS LES ACTEURS MAJEURS
DE NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ”

REJOIGNEZ
LA CAMPAGNE :



NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX :



M
la France
www.mlafrance.fr